

# Des forêts et des hommes (13)

## Politiques et dynamiques forestières

### DES POPULATIONS ET LEURS ESPACES

#### Un pouvoir nouveau pour les acteurs locaux ?

Les communautés locales ayant développé des pratiques de gestion durable peuvent-elles se servir des conventions internationales liées à la forêt pour mettre en valeur ces pratiques ou les défendre lorsqu'elles sont menacées ? Pour la reconnaissance de leurs droits et de leurs pratiques, les communautés locales, tentent d'abord de s'appuyer sur l'ensemble des lois, décrets et règlements nationaux gouvernant l'aménagement du territoire. En Indonésie par exemple, cet ensemble leur est a priori favorable. Mais les possibilités de s'y référer sont amoindries par deux obstacles majeurs, que l'on retrouve dans de nombreux pays. D'une part, l'information dont disposent les communautés locales sur les droits que leur confèrent les lois et règlements nationaux est passablement tronquée, car distillée par des administrateurs locaux en fonction de leur bon vouloir ou de leur intérêt personnel. D'autre part, le système judiciaire est tellement corrompu qu'il n'a encore jamais permis aux communautés locales de faire respecter leurs droits par des voies légales, quand bien même elles disposaient d'une information sérieuse et complète (de Foresta 2000b).

La sensibilisation de la communauté internationale apparaît comme la solution de dernier recours pour ces communautés locales, lorsque les autres actions ont échoué ou qu'elles n'ont aucune chance d'aboutir. Les conventions peuvent alors effectivement devenir des outils stratégiques dans un processus "remontant" (bottom-up) de reconnaissance des droits et des pratiques locales par les autorités nationales. En réalité, dans un pays comme l'Indonésie où les communautés locales n'ont pas les moyens de connaître les textes des accords auxquels adhère leur pays, ce processus remontant reste très marginal : il est limité à quelques cas «phares» — par exemple la destruction par une grande concession forestière des agroforêts à rotin de Bentian à Kalimantan, ou l'appropriation par l'Etat des agroforêts à damar de Krui, à Sumatra —, où des acteurs extérieurs à la communauté — chercheurs étrangers et ONG nationales — ont assuré le transfert des informations nécessaires, vers la communauté locale comme vers la communauté internationale.

L'influence grandissante des "communautés indigènes et autochtones" au sein des discours internationaux et dans la convention biodiversité devrait pouvoir renforcer la position de ces communautés en leur offrant une chance de mieux se faire entendre, aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Mais elle présente aussi des effets pervers en enfermant les groupes locaux dans une image d'Epinal parfois fort éloignée de la réalité. Que sont, en réalité, ces communautés "indigènes" des forêts tropicales ? Dans ce domaine, « clichés et idées simplistes tiennent lieu de bases scientifiques »... « Toutes les populations forestières sont désormais en contact avec le monde extérieur, ... toutes sont affectées par le changement et la plupart ne le rejettent pas a priori » (Bahuchet et al, 2001). La « tradition » qui sous-tend les pratiques sur la forêt, les règles sociales qui gouvernent les relations au sein de ces communautés ont fortement évolué pour s'adapter à ce changement. Le pouvoir politique local a souvent changé de mains, certains chefs coutumiers se sont déplacés vers les villes et ne gardent plus qu'un contact épisodique avec leurs communautés d'origine... ce qui ne les empêchera pas, de se poser, en temps voulu, en porte-parole légitime de la « communauté ». Pour bénéficier d'une part du pouvoir politique, d'une reconnaissance de droits fonciers, d'un meilleur partage des avantages environnementaux, ou simplement d'un « projet de développement », il est tentant pour un village forestier de revendiquer un statut de communauté « indigène ». Mais cette revendication la contraint du même coup à se conformer à l'imagerie stéréotypée du « peuple forestier », construite à partir de quelques populations mythiques (tels les Kayapo du Brésil), et qui n'a rien à voir avec sa réalité propre. A trop gommer sa propre identité, ses particularités, son actualité, elle risque fort d'échouer dans son entreprise et ne pas voir prises en compte ses vraies revendications en matière de développement ou de justice sociale.

Auteur : **Geneviève Michon**



## Des forêts et des hommes

Qu'est-ce qu'une forêt ?

Les habitants  
de la forêt

Représentations,  
usages, pratiques

Politiques et  
dynamiques forestières

Coordination générale :  
Catherine Fontaine

Conseillers scientifiques :  
Geneviève Michon  
Bernard Moizo

Conception graphique :  
Pascal Steichen



Année internationale  
des forêts 2011

Des forêts pour les hommes

Des forêts et des hommes



Nature menacée ou forêt des hommes ? : Pour une lecture humaniste des forêts

Après 2010 - Année Internationale de la Biodiversité, l'ONU a proclamé 2011 Année internationale des forêts.

Cette initiative montre combien les forêts sont devenues l'objet de l'attention du monde entier et pas seulement des pays qui les habitent. L'enjeu forestier est mondial : les forêts couvrent un tiers de la surface du globe et abritent près des deux tiers des espèces animales et végétales recensées ; leur rôle est essentiel dans la régulation du climat ou dans l'atténuation des impacts du changement climatique. Malgré les recommandations successives pour une meilleure gestion des forêts menacées (Rio 1992, Nagoya 2010), les forêts tropicales et boréales continuent à perdre du terrain alors que les forêts d'Europe progressent, mais parfois aux dépens de paysages agricoles centenaires.

Nature menacée ou forêt des hommes ? >>

Contact auteurs :

Geneviève Michon

Bernard Moizo

Liens utiles

Texte intégral en  
PDF

